

**Accords
bilatéraux**



Communiqué de presse
Dimanche 8 février 2009

La voie bilatérale assurée

Le comité économique se félicite de l'acceptation de la libre circulation avec l'ensemble de l'UE

Le comité économique « les entreprises pour les accords bilatéraux » se félicite de l'acceptation de la reconduction et de l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie. Le souverain s'est prononcé une nouvelle fois en faveur de la voie bilatérale. Le résultat du scrutin renforce la place économique suisse. Les quelque 500 entrepreneurs et représentants des organisations économiques ayant adhéré au comité sont convaincus que de nombreux emplois seront ainsi préservés dans notre pays.

La libre circulation des personnes est de la plus haute importance pour toutes les branches de l'économie. Elle permet aux entreprises suisses d'embaucher plus facilement les spécialistes dont elles ont besoin et d'envoyer sans difficulté leurs employés dans l'UE. En outre, elles continuent de disposer d'un accès largement non discriminatoire au marché de l'UE, le principal importateur de biens et services suisses. En effet, par son vote, le souverain a également garanti indirectement les six autres accords bilatéraux I. Ces accords sont une condition préalable importante à l'essor des exportations suisses. Les entreprises suisses continueront de bénéficier de conditions-cadre claires avec le principal partenaire commercial de la Suisse. L'économie intérieure en profite aussi. C'est particulièrement important pour affronter la conjoncture économique difficile qui s'annonce.

Pour toutes questions :
Cristina Gaggini
Téléphone: 078 781 82 39